



CONTROLE, GESTION DU CONTENTIEUX ET RECOUVREMENT

- Ciblage des contrôles et amélioration des moyens d'intervention pour contrecarrer la fraude commerciale
- La Douane, acteur clé dans la politique de sécurité nationale et la protection des citoyens
- L'informatisation du contentieux : une avancée significative dans la modernisation de sa gestion

CIBLAGE DES CONTROLES ET AMELIORATION DES MOYENS D'INTERVENTION POUR CONTRECARRER LA FRAUDE COMMERCIALE

Les fraudes et trafics sont multiples et variés et leur ampleur se développe sous l'effet notamment de la mondialisation des échanges commerciaux, de la sophistication des moyens de transport et de la complexité des flux financiers. En 2017, la Douane

a renforcé son dispositif de lutte contre la fraude en améliorant ses capacités d'analyse des risques et en développant davantage ses techniques d'intervention tout en veillant à concilier fluidité des flux commerciaux et efficacité des contrôles.

Sélectivité des contrôles et analyse du risque

SELECTIVITE

Dans le cadre de sa stratégie préventive de lutte contre la fraude, la Douane ne cesse d'innover et d'adapter ses moyens d'intervention. Ainsi, un nouveau contrôle dénommé « Contrôle de la mainlevée » a été intégré au niveau du processus de dédouanement. Il vient appuyer le système de la sélectivité automatique et consolider l'automatisation du contrôle interne.

Ce contrôle démarre au moment de la validation de la mainlevée afin de procéder à une sélection automatique des déclarations devant faire l'objet

ANALYSE DU RISQUE

Une nouvelle procédure de gestion des opérateurs en douane au niveau du système BADR a été mise en place. Ainsi, et pour plus de simplification et de visibilité, la nouvelle procédure prévoit le regroupement des formulaires et la réduction du nombre de documents à produire.

LA SELECTIVITE EN CHIFFRES

Taux moyen de vérification physique

19% à l'import (dont 6% de resélection)

13,6% à l'export (dont 1,3% de resélection)

d'une contre visite, d'un contrôle approfondi, d'un contrôle différé ou d'un archivage.

Dans le même sillage, la Cellule Nationale de Ciblage, créée en 2016 dans le but de mieux orienter et coordonner les contrôles douaniers sur l'ensemble du territoire, a permis aux services opérationnels de recouvrer 19 MDH de droits et taxes et de déférer en justice des affaires portant sur un montant global de 91 MDH.



19 MDH de droits et taxes

91 MDH, montant global des affaires déferées en justice

Lutte contre la sous-facturation

L'ADII adopte une démarche axée sur l'anticipation et la prévention dans sa lutte contre la minoration des valeurs à l'import. Celle-ci se traduit, notamment, par l'enrichissement et l'actualisation continue des indicateurs d'appréciation des valeurs déclarées visant, in fine, l'harmonisation des traitements de la valeur au niveau national et la consolidation des recettes additionnelles.

10,69 MMDH est le montant des valeurs déclarées redressées en 2017, soit **4,39%** de plus qu'en 2016 générant 2,76 MMDH de droits et taxes additionnels, en évolution de 1,61% par rapport à 2016.

La Douane multiplie également ses partenariats avec le secteur privé concerné par les pratiques de sous-facturation et de fraude en matière de valeur pour l'actualisation desdits indicateurs.

2,76 MMDH

Droits et taxes additionnels
suite au contrôle de la valeur

Ainsi, l'exercice 2017 a été marqué par l'insertion d'indicateurs d'appréciation relatifs à plus de 143 produits. De même, une spécialisation par secteur d'activité a été instaurée avec un suivi des tendances et comportements des importations par des ajustements des valeurs en rapport avec les prix alertes.

Lutte contre la contrefaçon

La contrefaçon constitue un phénomène en prolifération constante qui profite de la mondialisation des échanges et qui touche divers secteurs de l'activité économique.

Consciente du réel danger que présente ce phénomène pour le consommateur, la compétitivité des entreprises marocaines et pour l'emploi, la Douane redouble d'efforts pour contrecarrer la contrefaçon des produits importés.



Les saisies douanières sont passées de 2,25 millions d'articles contrefaits en 2016 à 5,23 millions en 2017.

L'action de l'ADII en la matière a également été confortée par l'instruction de plus de 490 dossiers se rapportant à des demandes de suspension de mise en libre circulation de marchandises présumées contrefaites contre 509 dossiers en 2016.

5,23 MILLIONS

d'articles contrefaits
saisis en 2017



Contrôle a posteriori

Face à l'accroissement des opérations de dédouanement, l'ADII s'attache à améliorer ses approches de contrôle et de ciblage liées notamment à son dispositif de contrôle après dédouanement. Ses diverses interventions dans ce domaine ont permis de relever des infractions se rapportant aussi bien à la valeur, l'origine et l'espèce qu'aux normes et prohibitions.

En termes de réalisations, 754 missions de contrôle ont été effectuées en 2017. Ces opérations ont abouti à l'enregistrement d'un montant global de droits et taxes compromis de 525,45 MDH.

Le contrôle se rapportant à la réglementation des changes a, pour sa part, généré un montant infractionnel global de 676,62 MDH.

2017

Droits et taxes compromis

525,45 MDH

MISSIONS DE CONTROLE

Montant infractionnel

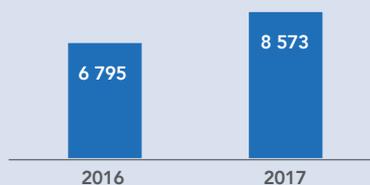
676,62 MDH

CONTROLE DE CHANGE

Lutte contre le trafic de devises et le blanchiment d'argent

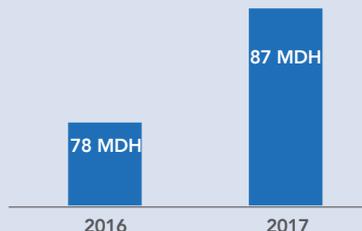
L'année 2017 a connu l'enregistrement de 8 573 déclarations de devises dans les différents bureaux frontaliers contre 6 795 déclarations en 2016, soit une augmentation de 21% pour un montant global en devises équivalent à 2,2 MMDH contre 1,2 MMDH en 2016.

NOMBRE DE DECLARATION DE DEVISES



En matière d'infractions de change, les saisies de devises opérées au niveau du contrôle des voyageurs ont atteint une contre valeur de plus de 87 MDH contre 78 MDH en 2016.

INFRACTIONS DE CHANGE
SAISIES LORS DU CONTROLE DES VOYAGEURS



Contrôle des voyageurs



La Douane met en œuvre tous les moyens possibles pour fluidifier le passage des voyageurs tout en garantissant un maximum de sécurité lors des contrôles. Durant l'année 2017, le nombre de voyageurs ayant traversé les différents points frontaliers a dépassé les **27,5 millions** de voyageurs contre **24 millions** en 2016.

Le contrôle douanier des passagers a permis de constater 6 500 affaires qui ont débouché sur **147,5 MDH** de droits et taxes compromis et **54 MDH** d'amendes.

LA DOUANE, ACTEUR CLE DANS LA POLITIQUE DE SECURITE NATIONALE ET LA PROTECTION DES CITOYENS

Renforcement du contrôle sécuritaire

Outre ses missions fiscale et économique, la Douane exerce une mission sécuritaire en veillant à la protection des intérêts de l'Etat et des citoyens aux côtés des autres corps sécuritaires.

Dans ce sens, l'ADII renforce sa coopération avec les organismes de sûreté nationaux et internationaux

en concluant des partenariats touchant aux aspects sécuritaires, favorise le développement des échanges d'information avec les douanes partenaires en matière de lutte contre les crimes transfrontaliers et participe à des opérations de contrôles conjoints dirigées par l'Organisation Mondiale des Douanes.



Lutte contre la contrebande

Toujours engagée dans la lutte contre la contrebande, l'ADII œuvre sans relâche pour la protection de l'entreprise nationale et des consommateurs en renforçant continuellement ses dispositifs d'intervention.

Durant l'exercice 2017, la Douane a procédé à la saisie de diverses marchandises, hors cigarettes et stupéfiants, d'une valeur globale de **557,1 MDH** contre **483,4 MDH** en 2016, soit une augmentation de plus de **15%**.

Lutte contre le trafic des stupéfiants et cigarettes

L'étude sur la prévalence des cigarettes de contrebande menée au mois d'avril 2017 de concert avec les opérateurs du secteur a permis d'établir un taux de prévalence estimé à 5,64% contre 7,46% en 2016 et 14,02% en 2015. Une diminution qui vient conforter les efforts déployés par la Douane pour lutter contre la contrebande de cigarettes.

En 2017, les services douaniers ont procédé à la saisie de 22,92 millions d'unités de cigarettes contre 12,5 millions en 2016, soit une hausse de plus de **83,5%**.



En matière de lutte contre le trafic des drogues, la Douane a intercepté en 2017 d'importantes quantités de stupéfiants : chira, drogues dures, comprimés psychotropes ...



Interdiction des sacs en plastique

La Douane participe à l'action nationale visant la mise en œuvre de la loi 77-15 portant sur l'interdiction de la fabrication, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation et de l'utilisation de sacs en matières plastiques. Les

contrôles ont permis la saisie en 2017 de **53,9 tonnes** de sacs plastiques de contrebande contre **20,5 tonnes** en 2016, portant ainsi les saisies réalisées depuis l'entrée en vigueur de cette loi le 01 Juillet 2016, à **74,4 tonnes**.

L'INFORMATISATION DU CONTENTIEUX : UNE AVANCEE SIGNIFICATIVE DANS LA MODERNISATION DE SA GESTION

L'exercice 2017 a été caractérisé par la généralisation de la gestion informatisée du contentieux et du recouvrement de créances et ainsi l'abandon de la gestion manuelle. La dématérialisation de ces procédures s'inscrit dans le cadre de la démarche proactive lancée par la Douane à destination des entreprises dans sa gestion.

Règlement transactionnel

Par souci d'efficacité du recouvrement des créances de l'Etat, l'ADII mise sur la résolution des litiges avec les opérateurs par voie transactionnelle.

En 2017, 73% des affaires contentieuses ont été dénouées à l'amiable. Ce taux a atteint respectivement 96% et 82% au niveau des Directions Régionales du Port de Casablanca et de Tanger Med et ce, en raison de la forte activité en matière de commerce extérieur.

73%

Taux de règlement des affaires contentieuses à l'amiable

Suivi de l'exécution judiciaire et du recouvrement

En 2017, les efforts déployés par les structures douanières dans ce domaine ont permis l'apurement, au titre des créances issues des liquidations d'office et supplémentaires, de **203 MDH** sur un passif arrêté à fin 2016 à 3,8 MMDH.

En matière d'amélioration du recouvrement, l'ADII a instauré durant l'année 2017, une gestion automatisée du droit de communication avec les banques pour faciliter l'accès aux informations se rapportant aux comptes bancaires souscrits par les redevables.

